

**Fondation universitaire de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers  
au 31 mai 2011**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Produits, charges et actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 7



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Fondation universitaire de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mai 2011 et l'état des produits, charges et actifs nets pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal au 31 mai 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 4 octobre 2011

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 14557

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Produits, charges et actifs nets**  
pour l'exercice terminé le 31 mai 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>Produits de stationnement</b>	<b>1 301 929</b>	<b>1 173 821</b>
<b>Charges</b>		
Frais de fonctionnement versés à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<u>736 966</u>	<u>686 773</u>
Excédent des produits sur les charges avant dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<b>564 963</b>	<b>487 048</b>
Dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<u>(564 963)</u>	<u>(487 048)</u>
<b>Excédent des produits sur les charges et actifs nets à la fin</b>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal****Bilan**

au 31 mai 2011

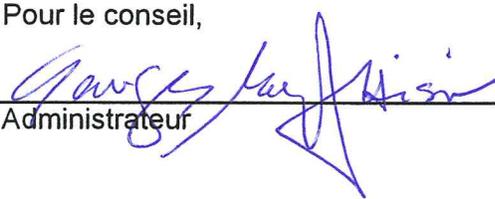
---

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>	<u>-</u>	<u>-</u>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mai 2011

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION**

La Fondation, constituée en vertu de la Loi sur les fondations universitaires, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Elle a pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Pour ce faire, elle exploite un terrain de stationnement dont les bénéfices sont remis à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal sous forme de dons.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de trois membres, dont un président, nommés par le gouvernement.

La Fondation exerce ses activités depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

La Fondation comptabilise les produits de stationnement lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la prestation du service a été effectuée, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **3 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En vertu d'un contrat de location, la Fondation loue un stationnement de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

La Fondation transfère la gestion des opérations du stationnement à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. L'École est responsable des opérations financières du stationnement et facture des coûts de location et de gestion à la Fondation.

L'excédent réalisé est remis à l'École sous forme de dons. Par conséquent, il n'y a aucun actif ni aucun passif au bilan puisque toutes les entrées et sorties d'argent sont sous la responsabilité de l'École.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mai 2011

---

**3 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)**

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

**4 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL**

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fondation sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La Fondation gère son capital principalement au moyen de la location de places de stationnement.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Fondation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La Fondation n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

**5 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.